



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 janvier 2022

Etaients présents : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine (Pouvoir de Mr MOINARD David), RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, CHARNOLÉ David, GABORIAU Sébastien (Pouvoir de Mr BARDE Mickaël), PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire.

Etaients excusés : MM BARDE Mickaël (Pouvoir à Mr GABORIAU Sébastien) et MOINARD David (Pouvoir à Mme METEAU Delphine)

Absents : MM CAQUINEAU Bastien, HERBRETEAU Tom

Etait secrétaire : Mr CHARNOLÉ David

Votants : 13 voix dont 2 pouvoirs

Instauration et modalités d'exercice des fonctions en télétravail

Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 29 novembre dernier, les collectivités avaient obligation d'engager des négociations sur le télétravail au plus tard le 31 décembre 2021.

La mise en œuvre du télétravail a été approuvée par le Comité Technique de la Maison des Communes le 13 décembre 2021. Mr Le Maire présente la délibération de la mise en œuvre du télétravail après négociations. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'instauration du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} février 2022 pour une durée de 3 ans.

Imputation de dépenses en section d'investissement : matériels atelier communal suite vandalisme

Mr Le Maire propose l'imputation de certaines dépenses en section d'investissement (matériels atelier communal suite vandalisme du 22 au 23 novembre 2021).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'imputation de ce matériel en dépenses d'investissement afin de pouvoir récupérer la TVA.

Réflexion sur la protection de l'atelier communal en cours, portée par la commission bâtiment élargie aux conseillers volontaires.

Assainissement autonome modulaire atelier : Choix de l'entreprise

Mr Claude AUDOUIT présente les 2 devis, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise RINEAU TP de MAILLEZAIS pour un montant de 7 080 € HT soit 8 496 € TTC (à l'unanimité).

Planification pluri-annuelle des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux

Mr Le Maire présente le plan d'accessibilité :

- 2022/2023 : Foyer rural, boulangerie, allées des cimetières, accessibilité église du Bourg
- 2024 : Ecole (ancienne partie)
- 2025 : Mairie et abords
- 2026 : Eglise Chalais, vestiaires football

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce plan avec 12 voix pour et 1 abstention.

Il informe par ailleurs que l'appel d'offre du multicommerces est programmé fin février.

Planification pluri-annuelle des travaux importants de voirie

Mr GABORIAU présente le programme voirie 2022 : Cheminement des 2 cimetières, chemin des Ardilliers, Rue de la Noue, Rue des Chambres et Les Bas de St Pierre.

L'estimatif de la rue de La Logette a été transmis, la commission décidera en fonction du budget si les travaux seront réalisés en 2022 tout comme l'aménagement sécurité de la rue des Versennes qui va être étudié.

Concernant le programme 2023, la Grand'rue et Rue des Bas Marais à La Porte de L'Île seraient à l'étude.

Une réunion est programmée le 29 janvier 2022 avec les riverains de la rue des Versennes concernant la sécurité de la traversée de Chalais. Une commission voirie suivra suite à cette réunion le 5 février à 10 h 30.

Accord de principe du Conseil Municipal par rapport à ce prévisionnel (à l'unanimité).

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe que

- Les capteurs de CO2 ne sont pas obligatoires. Une opportunité pour les collectivités permet d'en acquérir à moindre coup. La réunion d'adjoints était favorable pour l'achat de 8 capteurs.
Des précisions seront demandées concernant le reste à charge effectif et l'entretien du matériel.
- Le bulletin municipal sera bientôt distribué.
- Les panneaux voisins vigilants : il n'est pas possible d'installer quoi que ce soit sur les panneaux d'entrées d'agglomération. D'autres mâts sont à prévoir.
- Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022 de 8h à 18h à la salle des fêtes.
Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 pour les présidentielles.
Les cartes électorales seront distribuées 2^{ème} quinzaine de mars.
Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin de 8h à 18h à la salle des fêtes.
- Commission finances aura lieu le lundi 31 janvier à 19h (étude des subventions)
- Commission des impôts aura lieu le mercredi 16 février à 19h
- Commission affaires scolaires cantine aura lieu le mercredi 26 janvier à 11h
- Des demandes d'administrés concernant les passages du lamier : l'élagage ne s'effectue que pour ce qui dépasse côté voirie (et non en hauteur, réservé aux propriétaires).

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 21 janvier 2022 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 19 janvier 2022
Le Maire,
Christian HENRIET

